



**unifor**  
theUnion | lesyndicat

# UNIFOR • CN RAIL

## RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

FAITS SAILLANTS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE UNIFOR ET LE CN

MESSAGE DE JERRY DIAS, PRÉSIDENT D'UNIFOR

### Hausser la barre au CN

**D**ire que cette série de négociations a été difficile serait un euphémisme. Ces pourparlers avec le CN ont été incroyablement difficiles et étalés sur plus de cinq mois. Nous étions très près de conclure une entente avec le CN en décembre, mais à la dernière heure la compagnie est revenue avec plusieurs demandes de concession. Le processus était frustrant et lent, alors que le CN déformait le contenu des négociations auprès de nos membres.

Avec un groupe aussi diversifié de membres représentés par le Conseil 4000, votre comité était déterminé à régler plusieurs problèmes et a réussi à le faire. Votre comité central de négociation était déterminé à vous présenter de nouvelles ententes qui allaient répondre à vos besoins. Je suis heureux que nous ayons réussi, même devant la pression d'un lock-out imminent du CN. La nouvelle entente apporte des améliorations dans plusieurs domaines et dépasse à plusieurs égards les conventions que les autres syndicats ont pu négocier. Votre comité a réussi à hausser la barre au CN.

Je suis fier que nous ayons pu négocier une entente. Les syndicats doivent être autonomes et en mesure de mener à bien l'important travail de négociation collective que nous confions nos membres. Votre appui pendant tout le processus était inestimable et a permis d'obtenir les résultats que nous avons maintenant.



Je me joins au comité central de négociation Unifor-CN du Conseil 4000 pour vous recommander d'approuver cette entente de principe.

En solidarité,

**Jerry Dias**  
Président national d'Unifor

MESSAGE DE BARRY KENNEDY, PRÉSIDENT DU CONSEIL 4000 D'UNIFOR

### Progrès pour tous durant cette difficile ronde de négociations

**L**es quatre comités de négociations du Conseil national 4000 d'Unifor ont travaillé extrêmement fort au cours des cinq derniers mois pour négocier les cinq conventions collectives de nos 2 800 membres au CN, au CNTL et chez CN Savage Alberta Railway (CNSAR).

La convention collective du CNSAR est venue à échéance le 31 décembre 2012 et nous avons été à la table de négociation depuis mars 2013. Le long délai est dû à la réticence du CN de faire passer nos 68 membres du régime de retraite à cotisations déterminées au régime de retraite à prestations déterminées du CN. Après plusieurs mois de rencontres et de négociations, nous avons déposé une demande de conciliation cet automne et nous nous sommes concentrés sur les autres négociations au CN qui ont commencé en septembre 2014. Nous avons finalement atteint notre objectif de transférer nos membres au régime de retraite à prestations déterminées du CN grâce à la force collective de tous en négociation dans le secteur ferroviaire d'Unifor. Les membres ont aussi reçu des hausses

salariales rétroactives de 3 % pour 2013, 2014, 2015, 2016, 3,5 % pour 2017 et 3 % pour 2018 plus un rajustement du taux de base.

Au CNTL, nous avons négocié plusieurs améliorations aux dispositions de la convention collective. Pour la première fois, le système de rémunération comprend des hausses dès la première année de l'entente de principe (*hausse de 0,50 \$ de l'heure pour le temps d'attente et les taux des manœuvres, une hausse de 1,00 \$ pour les taux de zone et 3 % pour les taux d'autoroute*), ce qui est calculé pour toutes les conventions collectives négociées à partir de maintenant. Les autres trois années de l'entente comprennent des hausses additionnelles à la rémunération des propriétaires exploitants d'Unifor au CNTL.



CONSEIL NATIONAL  
4000 D'UNIFOR  
FÉVRIER 2015

### FAITS SAILLANTS

- Hausses salariales
- Améliorations aux avantages sociaux
- Congés de maladie dans la convention collective
- Intégration des employés de Savage Alberta Railway dans le régime de retraite du CN
- Hausses des taux de temps d'attente, des manœuvres, des zones et du kilométrage sur l'autoroute au CNTL
- Améliorations des règles de travail au CNTL

CONVENTION  
COLLECTIVE DE  
QUATRE ANS

Janvier 2015 à  
décembre 2018

### RECOMMANDATION

Le comité central de négociation d'Unifor a négocié une entente de principe qui améliore les salaires et les avantages sociaux, et tient compte de nos préoccupations au travail. Votre comité de négociation recommande à l'unanimité cette entente de principe et vous exhorte à voter en sa faveur.

## Message de Barry Kennedy, président du Conseil 4000 d'Unifor

Pour la convention collective 5.1, la convention collective complémentaire (intermodal) et la convention collective 5.4, nous avons négocié des hausses salariales qui dépassent l'entente type du CN. Nos membres des métiers spécialisés (les mécaniciens du parc automobile de la convention 5.1 et les mécaniciens de machinerie lourde de l'intermodal) vont recevoir un rajustement additionnel au taux de base lors de la dernière année de la convention collective. En outre, les classifications de contremaître-mécanicien et de contremaître de garage vont recevoir une hausse additionnelle de 0,81 \$ de l'heure conformément aux classifications en vertu de l'article 2.3 de la convention collective 5.1. Les trois journées de congé de maladie actuelles sont désormais intégrées à la convention collective, ce qui signifie que nous pouvons soumettre les conflits à leur sujet à une tierce partie.

Compte tenu des défis auxquels nous avons été confrontés (lock-out imminent), ce fut une fin stressante de négociations avec une compagnie immensément rentable, mais avec laquelle il n'est pas facile de négocier. Je vous demande de vous joindre à vos comités de négociation respectifs afin d'appuyer ces ententes pour ratification.

En solidarité,

**Barry Kennedy**  
Unifor National Council 4000 President

## CNTL

### Subvention pour le carburant

La subvention actuelle pour les frais de carburant et la prime de sécurité sont maintenus.

### Initiation pour les nouveaux membres

Une initiation syndicale pour les nouveaux membres est désormais intégrée à la convention collective.

### Enquêtes disciplinaires

Toutes les enquêtes disciplinaires doivent être menées de manière juste et impartiale selon les nouvelles dispositions de la convention collective.

### Rémunération

À compter du deuxième cycle de paie régulier après la ratification, une hausse de 0,50 \$ de l'heure sera accordée pour le temps d'attente et les taux des manœuvres; une hausse de 1,00 \$ pour les taux de zone et une hausse de 3 % pour les taux des autoroutes.

À compter du 1er janvier 2016, une hausse de 0,50 \$ de l'heure sera accordée pour le temps d'attente et les taux des manœuvres; et une hausse de 2 % sera accordée aux taux de zone et d'autoroute.

À compter du 1er janvier 2017, une hausse de 1,00 \$ de l'heure sera accordée pour le temps d'attente et les taux des manœuvres; et une hausse de 1,75 % sera accordée aux taux de zone et d'autoroute.

À compter du 1er janvier 2018, une hausse de 1,75 % sera accordée aux taux de zone et d'autoroute.

## Savage Alberta Railway

### Pensions

Les membres chez Savage Alberta Railway sont désormais intégrés au régime de retraite du CN.

### Salaires

Le CN offrira un rajustement de 1 % au salaire de base à compter du 1er janvier 2018 pour s'attaquer aux problèmes d'attrait et de rétention dans le nord de l'Alberta.

### Journées de maladie

Les journées pour congés de maladie sont maintenues pour les membres actuels. Les personnes embauchées après le 1er mars 2015 auront droit à cinq jours, mais ne pourront les reporter.

### Indemnité de repas

L'indemnité de repas est augmentée de 30 \$ à 40 \$

### Formation

L'indemnité quotidienne de transport pour la formation est augmentée de 25 \$ à 41,52 \$ par quart.

### Congé de deuil

Le congé de deuil est désormais accordé dans le cas du décès d'un beau-fils ou d'une belle-fille ou d'un enfant mort-né.

## Employés administratifs et de bureau, intermodal et mécaniciens du parc automobile

*Il y aura un rajustement de 1 % du taux de base pour les postes de mécaniciens au Service de gestion du parc automobile et les employés couverts par la convention complémentaire de l'intermodal.*

### Vacances

L'accumulation de crédits de congé va permettre aux nouveaux membres embauchés après le 1er janvier 2014 de prendre des vacances pendant l'année en cours. Cette mesure va aussi permettre aux membres de progresser à la prochaine période de vacances un an plus tôt.

### Relève pendant les vacances / étudiants d'été

Des étudiants seront embauchés l'été pour combler des postes afin de permettre à plus de membres de prendre des vacances d'été aux périodes de pointe. Les étudiants d'été seront des membres du syndicat et seront affectés à des postes vacants non réclamés par des membres réguliers.

### Initiation pour les nouveaux membres

Une initiation syndicale aux nouveaux membres est désormais intégrée à la convention collective.

### Congés de maladie

Des droits de congés de maladie de trois jours sont désormais intégrés à la convention collective. Les conflits au sujet des congés de maladie seront résolus par la procédure de grief.

## Fonds de bienfaisance Unifor-CN

Le CN a accepté de mettre sur pied un fonds conjoint afin de soutenir des causes philanthropiques au Canada en mettant l'accent notamment sur les enjeux liés à la condition féminine et aux questions autochtones. Unifor et le CN vont tous les deux contribuer le même montant au fonds afin de soutenir des initiatives locales.

## Grille salariale de l'intermodal du Conseil 4000

Classification - Niveau 1	2014	2015 3%	2016 3%	2017 3,50%	2018 3%
<b>Toronto (exemple)</b>					
Opérations chef d'équipe	\$31.37	\$32.31	\$33.28	\$34.28	\$35.31
Opérations chef d'équipe qualifié	\$33.31	\$34.31	\$35.34	\$36.40	\$37.49
Commis au chef d'équipe	\$31.37	\$32.31	\$33.28	\$34.28	\$35.31
Répartiteur	\$31.37	\$32.31	\$33.28	\$34.28	\$35.31
Coordonnateur à la répartition	\$33.61	\$34.62	\$35.66	\$36.73	\$37.83
Employé à double rôle	\$30.42	\$31.33	\$32.27	\$33.24	\$34.24
Conducteur d'équipement lourd	\$30.42	\$31.33	\$32.27	\$33.24	\$34.24
Commis	\$29.83	\$30.72	\$31.65	\$32.60	\$33.57
Opérateur d'équipement	\$28.23	\$29.08	\$29.95	\$30.85	\$31.77
Aide	\$27.35	\$28.17	\$29.02	\$29.89	\$30.78
Conducteur de semi-remorque	\$27.71	\$28.54	\$29.40	\$30.28	\$31.19

## Grille salariale de la convention 5.1 du Conseil 4000

	01/01/2014	01/01/2015 3%	01/01/2016 3%	01/01/2017 3,50%	01/01/2018 3%
<b>Mécaniciens de manœuvre</b>					
(a) Plein taux	\$28.60	\$29.46	\$30.34	\$31.40	\$32.35
(b) Plein taux	\$26.89	\$27.70	\$28.53	\$29.53	\$30.41
(c) Plein taux	\$31.51	\$32.46	\$33.43	\$34.60	\$35.64
<b>Taux hebdomadaire, personnel non clérical</b>					
Manœuvre	\$1,008.00	\$1,038.24	\$1,069.39	\$1,106.82	\$1,140.02
<b>Taux hebdomadaire, personnel clérical</b>					
Niveau F	\$1,133.20	\$1,167.20	\$1,202.21	\$1,244.29	\$1,281.62
Niveau G	\$1,162.80	\$1,197.68	\$1,233.61	\$1,276.79	\$1,315.09
Niveau H	\$1,193.20	\$1,229.00	\$1,265.87	\$1,310.17	\$1,349.48
Niveau I	\$1,224.00	\$1,260.72	\$1,298.54	\$1,343.99	\$1,384.31
Niveau J	\$1,256.80	\$1,294.50	\$1,333.34	\$1,380.01	\$1,421.41
<b>Les taux peuvent varier légèrement d'un décimal.</b>					

## Avantages sociaux

### Médicaments sur ordonnance

La franchise actuelle de 25 \$ par employé, par année, bénéficiera d'une exemption pour la couverture des médicaments seulement.

### Soins dentaires

Le maximum annuel pour soins dentaires augmentera de 1 725 \$ à 1 825 \$ pour un traitement à partir du premier jour du mois suivant la ratification. La couverture des dépenses pour soins dentaires continuera d'être basé sur le barème des frais de l'année en cours. En Alberta, le barème des frais dentaires établi par l'assureur sera utilisé.

### Assurance vie facultative

À compter du premier jour du mois suivant la ratification, le montant maximal admissible augmentera de 125 000 \$ à 150 000 \$.

Invalidité de courte durée - Congés de maladie et de maternité

À compter du premier jour du mois suivant la ratification, l'indemnité maximale hebdomadaire pour une invalidité de courte durée augmentera de 680 \$ à 690 \$ pour les nouvelles demandes.

À compter du 1er janvier 2016, l'indemnité maximale augmentera à 700 \$ pour les nouvelles demandes.

À compter du 1er janvier 2017, l'indemnité maximale augmentera à 710 \$ pour les nouvelles demandes.

À compter du 1er janvier 2018, l'indemnité maximale augmentera à 720 \$ pour les nouvelles demandes.

## Grille salariale des employés de Savage Alberta Railway du Conseil 4000

Savage Alberta Railway	2012	2013 3%	2014 3%	2015 3%	2016 3%	2017 3,50%	2018 3+1%
Mécanicien de locomotive	37,34 \$	38,46 \$	39,61 \$	40,80 \$	42,03 \$	43,50 \$	45,24 \$
Chef de train	35,28 \$	36,34 \$	37,43 \$	38,55 \$	39,71 \$	41,10 \$	42,74 \$
Chef de train adjoint	31,38 \$	32,32 \$	33,29 \$	34,29 \$	35,32 \$	36,55 \$	38,02 \$

# VOTRE COMITÉ CENTRAL DE NÉGOCIATION DU CONSEIL 4000 D'UNIFOR



**JERRY DIAS**  
Président national,  
Unifor



**PETER KENNEDY**  
Secrétaire-trésorier  
national, Unifor



**BOB ORR**  
Adjoint au président,  
Unifor



**BRIAN STEVENS**  
Directeur national du  
secteur ferroviaire



**BOB FITZGERALD**  
Représentant national



**MYRIAM GERMAIN**  
Représentante nationale



**COREY VERMEIJ**  
Directeur national du  
secteur des soins de santé



**BARRY KENNEDY**  
Président Conseil 4000



**RON SHORE**  
Section locale 4001  
Région des Rocheuses



**DAVE KISSACK**  
Section locale 4002  
Région des Prairies



**JARED WHITE**  
Section locale 4003  
Région des Grands Lacs



**SERGE AUGER**  
Section locale 4004  
Région du Saint Laurent



**JENNIFER MURRAY**  
Section locale 4005  
Région de l'Atlantique



**WESLEY GAJDA**  
Représentant national  
CNTL



**GURJINDER (RICKY) BRAR**  
Section locale 4001  
Région des Rocheuses  
(CNTL)



**PAULINE FONDEUR**  
Section locale 4002  
Région des Prairies  
(CNTL)



**RANBIR BHATTI**  
Section locale 4003  
Région des Grands Lacs  
(CNTL)



**MARCEL BEAUSOLEIL**  
Section locale 4004  
Région du Saint Laurent  
(CNTL)



**STEVEN HARDING**  
Section locale 4005  
Région de l'Atlantique  
(CNTL)



**MARK ROBINSON**  
Comité de négociation,  
Région des Grands Lacs



**DAVE JUDGE**  
Représentant aux  
négociations avec le CN,  
Savage Alberta Railway,  
Grande Prairie, AB



**CN RAIL - CNTL**



**CN - SAR**

